



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19/03/19	Dossier complet le : 19/03/19	N° d'enregistrement : F01119P0070

1. Intitulé du projet

Projet lot J2 - ZAC Ecocité

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV BOBIGNY ECOCITÉ J2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

**Jean-Christophe Bacqué, Président Émerige
Résidentiel**

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique **SCCV**

Société en cours d'immatriculation

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux et construction et opérations d'aménagements.	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (SDP) au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . La SDP est de 13 700 m ² .
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le nombre de stationnement est de 200 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'intègre dans la ZAC « Ecocité – Territoire de la plaine de l'Ourcq » comprise entre la rue de Paris (RN3) et le canal de l'Ourcq. L'emprise actuelle comporte des hangars d'activités en cours de démolition, prise en charge par l'aménageur de la ZAC, ainsi qu'une zone occupée par des gens du voyage.

Une fois les terrains libérés, la SCCV procédera à la construction de 150 logements en accession (9 700m² de surface de plancher), de 50 logements sociaux (3 200m² de surface de plancher). Les quatre bâtiments construits comporteront entre 1 et 9 étages et d'un parking souterrain à deux niveaux. Ces bâtiments accueilleront également 314m² de SDP pour des commerces et 486m² de SDP de SOHOS.

Le bâtiment sera destiné aux logements sociaux et en accession.

Les plots B, C et D seront destinés aux logements en accession.

Le projet comprend aussi des terrasses plantées communes, des espaces végétalisés au sol sous forme de jardin commun et de jardin de pluie.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- > Renouveau urbain et économique du quartier ;
- > Mixité fonctionnelle ;
- > Reconnexion aux centralités urbaines existantes ;
- > Implantation de SOHOS culturels ;
- > Requalification paysagère du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ce projet nécessitera dans un premier temps des travaux de terrassements pour la réalisation du parking souterrain à deux niveaux.

Et dans un deuxième temps, la construction d'un bâtiment ainsi que de trois plots.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour les déplacements, les futurs habitants bénéficieront d'un parking souterrain ainsi que de la proximité de transport en commun :

- > station de métro de la ligne 5 « Bobigny – Pablo-Picasso » (900m) ;
- > arrêt du tramway T1 « Bobigny - Pablo-Picasso » (830m) ;
- > RER E (500m).

Les habitants bénéficieront également de la proximité du futur transport en commun en site propre, le TZEN 3 sur la RN3, dont deux arrêts seront situés à proximité immédiate du projet (250m).

Les accès des véhicules se feront par la rue de Paris (RN3), et les accès piétons se feront soit par la rue de Paris (RN3) soit par un accès prévu le long du Canal de l'Ourcq.

Le secteur bénéficie aussi de la présence d'une piste cyclable longeant le Canal de l'Ourcq.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la demande d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'emprise terrain	5 642m ²
Surface de plancher	13 700m ²
Nombre maximum de logements	200
Nombre maximum de commerces	314 m ²
Nombre maximum de SOHOS	486 m ²
Nombres de places de parking R-1 et R-2	200

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

165 / 171 rue de Paris 93022
BOBIGNY

Parcelles cadastrales : zone AE
> 52
> 54
> 155
> 157

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 27 ' 15 " 3E Lat. 48 ° 54 ' 11 " 4N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Bobigny (93022)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone d'inventaire ou d'espace protégé n'est présente à proximité immédiate du site. La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I la plus proche est située au niveau des prairies humides au fort de Noisy (2km au sud-ouest). Compte tenu de l'éloignement important par rapport au site du projet, aucun impact n'est attendu.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E) des infrastructures de transports de l'Etat en Seine-Saint-Denis a été approuvé par arrêté préfectoral en mai 2013. La commune de Bobigny est incluse dans ce PPBE, et la RN3 bordant le site est classée en catégorie 3. Pour cette catégorie, la servitude acoustique est de 100m, les façades feront l'objet d'un traitement acoustique conformément à la réglementation existante, soit une isolation minimum en façade de 37dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit dans aucun périmètre de protection des monuments classés ou inscrits.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans une enveloppe d'alerte de zone humide de classe 3. La Classe 3 correspond à une probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser. L'étude géotechnique a montré que le sol présent était constitué de matériaux de remblai jusqu'à 1,70 m de profondeur et que le niveau de nappe mesuré au droit des piézomètres était à plus de 10 m de profondeur. Le site d'étude n'est donc pas situé en zone humide.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Bobigny est soumise à 2 Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) : l'un lié au risque de dissolution du Gypse et l'autre lié au retrait / gonflement des argiles. Le site est également inclus dans les périmètres de risque de remontées de nappe. L'étude géotechnique a mise en évidence que le toit de la nappe se situe à plus de 10m de profondeur, le projet n'impactera pas la nappe. De même que pour le risque "dissolution du gypse", les sondages n'ont pas révélés d'anomalies significatives. Le projet ne nécessitera pas de traitement spécifique concernant ce risque.</p> <p>PPRN approuvé en mars 1986 et modifié en avril 1995.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il a été mise en évidence une zone de pollution, concentrée en PCB, en composés chlorés et en composés volatils, localisée en partie Nord du site, dans les remblais. Le volume concerné est d'environ entre 2000 et 3000 m3. Un Plan de gestion va être mis en place pour déterminer les mesures à prendre pour la gestion de cette pollution. La réalisation d'une Analyse des Risques Résiduels (ARR) sera faite afin de vérifier la compatibilité du site avec le projet. A noter que l'étude n'a pu être réalisée que sur la partie accessible du site (la partie Ouest étant occupée illégalement).</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Bobigny est située sur la masse d'eau souterraine "Albien néocomien captif", classée en zone de répartition des eaux.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur n'interfère avec aucun périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune zone d'inventaire ou d'espace protégé n'est présente à proximité immédiate du site. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 4,21 km au sud-est du site. Il s'agit d'une entité "forêt caducifoliée" appartenant au site ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013). Cette zone étant assez éloignée du projet, il n'y a pas d'enjeu.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude géotechnique a révélé que le toit de la nappe se trouvait à plus de 10m de profondeur. La profondeur pour le parking souterrain étant de 6m, le projet n'impliquera pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera une excavation des sols pour la réalisation des fondations et du parking souterrain. Les sols étant pollués, un Plan de Gestion sera mis en place. Il aura pour objectif de définir ce que le Maître d'Ouvrage devra faire de ces matériaux (traitement en vue d'une réutilisation ou évacuation vers une filière adaptée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur les continuités présentes à proximité du site (canal de l'Ourcq, parc de la Bergère et alignement de peupliers) car ces zones ne sont pas incluses dans le périmètre du projet. Le MO s'engage dans sa Charte "Chantier à Faibles nuisances" à limiter les nuisances vers le milieu naturel, en particulier la flore présente à proximité du terrain : une gestion raisonnée du sol, une optimisation fonctionnelle des équipements, des zones de traitements des sol pollués éloignées des milieux à protéger.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone UF dans le PLU de Bobigny correspondant à une zone urbaine dédiée à la mixité d'usages permettant de lier habitat, commerce et activité. Le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. De nouveaux espaces verts seront créés sur le site du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par une servitude d'utilité publique liée à la présence d'une canalisation de transport de gaz à haute pression située de l'autre côté du Canal de l'Ourcq au nord du secteur à une distance d'environ 35m de la limite nord du projet. Une bande de servitude inscrite dans le PLU interdit toutes constructions à moins de 5m de part et d'autre de la canalisation. La servitude impose également l'obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans le périmètre de risque de remontées de nappe selon le BRGM. Il est également inclus dans le périmètre soumis à la dissolution du Gypse et de retrait / gonflement des argiles. L'étude géotechnique a écarté tous risques liés aux remontées de nappe ou à la dissolution du Gypse, du fait qu'aucune anomalie significative n'a été détectée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'étude site et sols pollués a mis en évidence une pollution des sols par des PCB, des composés chlorés et des composés volatils. Un Plan de gestion sera établi avec des mesures correctives afin d'éviter, réduire ou compenser cette pollution pour limiter tout risques sanitaires. En phase travaux, le MO s'engage dans sa Charte "Chantier à Faibles nuisances" à : imperméabiliser les zones de stockage, contrôler et collecter les effluents, utiliser des produits moins polluants, la mise en place d'une aire de lavage des engins (aire bétonnée et équipée d'un bassin de rétention).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de trafic du fait des nouveaux habitants des logements. 200 places de stationnements seront ainsi créées dans les 2 niveaux de parkings souterrains. Les accès routiers du projet seront réalisés via la RN3. Les accès piétons seront possibles soit depuis la RN3 soit depuis le chemin de halage du canal. Le projet est à proximité des transports en communs existant (métro et tram) et du futur TZen 3 (qui passera sur la RN3).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'implantation d'activités pouvant entraîner des nuisances sonores. En phase travaux, il y aura des nuisances dues aux engins de chantier qui seront réduites au maximum conformément à l'application "Chantier à Faibles Nuisances". Le site est situé dans le périmètre du PPBE de Seine Saint Denis. Le site sera impacté par le bruit du trafic sur la RN3 ainsi que par la présence des infrastructures ferroviaires. Les façades soumises à ces nuisances seront isolées conformément à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la création d'activité pouvant entraîner des nuisances olfactives.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et ses abords sont dépourvus d'activités polluantes significatives mais des nuisances olfactives et des pollutions de l'air peuvent être présentes dues aux gaz d'échappement liés au trafic des voies routières bordant le site.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier avec les travaux de terrassements. Dans sa Charte "Chantier à Faibles Nuisances", le MO s'engage, en accord avec les riverains, à mettre en place des plages horaires permettant aux activités bruyantes de s'exercer. Des mesures d'atténuation pourront également être mises en place comme l'implantation de locaux de cantonnement pour limiter au maximum les gênes occasionnées.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations externes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage de façade n'est prévu pour les commerces situés en rez-de-chaussée.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, avec les opérations de déblais qui pourront entraîner des rejets de poussières et des rejets dus à l'utilisation d'engins de chantier. De part son utilisation, le projet n'est pas de nature à générer des déchets polluants significatifs dans l'air. Le MO s'engage à réduire au maximum ces rejets dans sa Charte "Chantier à Faibles nuisances" : sensibilisation des entreprises pour réduire les projections de poussières, l'arrosage des sols et des poussières, aspiration des poussières, outillage muni de filtre à poussière, interdiction stricte du brûlage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets hydrauliques liés à l'utilisation d'eau (eaux usées des logements et des commerces). Les eaux usées seront redirigées vers le réseau communal d'assainissement. Les eaux pluviales seront collectées (jardin de pluie, terrasses végétalisées, espaces verts, ...) pour permettre l'évapo-transpiration des pluie de 8mm et la rétention des pluies d'occurrence décennale sur le lot pour limiter les rejets vers les espaces publics et le canal (débit limité 10L/s/ha).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des eaux usées générées par les occupants des logements et des commerces. Ces eaux seront rejetés dans le réseau existant via l'ovoïde présent sous la rue de Paris. Pendant la phase travaux, si les effluents collectés présentent une trace de pollution, ils seront dirigés vers des entreprises spécialisées ou prétraités sur le site avant d'être rejetés dans le réseau d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira une production de déchets dangereux ; en phase travaux avec l'excavation des terres polluées pour le parking souterrain et les fondations. Des mesures de gestion de ces déchets seront intégrées au Plan de gestion. Et en phase d'exploitation, le projet engendrera la production de déchet non dangereux de type : déchets d'activités tertiaire ; déchets des ménages. Cela comprend les typologies suivantes : carton, plastique, ordure ménagère.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Direction Régionale des Affaires culturelles ne formule aucune prescription d'archéologie préventive du fait qu'aucune atteinte ne sera portée par le projet à la conservation du patrimoine archéologique. Le site n'est pas inclus dans les zonages archéologiques du PLU. Le site est également en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. Le projet prévoit la conservation de l'alignement d'arbres présent entre le canal de l'Ourcq et l'extrémité nord du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueillait auparavant des activités industrielles. Avec ce projet, le site va changer de fonctions pour laisser place à une occupation mixte : logements et commerces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet seront susceptibles d'être cumulées avec un autre projet, celui du TZen 3 qui est la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP).

Ce projet Tzen 3 consiste en la requalification de la rue de Paris (RN3) s'accompagnant de réaménagements urbains. Ce projet doit s'étendre sur un linéaire d'environ 10km, il traversera huit communes dont Bobigny. Le projet prévoit également la plantation de plus de 200 arbres supplémentaires le long du tracé.

Les travaux devraient commencer d'ici mi-2019 et se poursuivre jusqu'en 2022.

Le site d'étude est situé au coeur de la ZAC ECOCITE qui est en pleine mutation, de nombreux projets sont en cours : création de logements, d'équipements collectifs, d'espaces publics. Des travaux de construction sont actuellement en cours, notamment sur le lot J1 (bordure Ouest du site) : construction de logements et d'un groupe scolaire maternelle et primaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude site et sols pollués (Annexe B) a montré une pollution du sol en partie nord du site. Un Plan de gestion sera établi indiquant les mesures de gestion de cette pollution. A noter que les premières investigations n'ont été menées que sur la partie accessible du site, la partie ouest étant actuellement occupée illégalement. Une deuxième série d'investigation sera menée lorsque cette partie du site sera accessible.

Il s'engage notamment dans une démarche de certification environnementale ambitieuse (BREEAM/HQE) vis à vis de l'ensemble des nuisances pouvant être dues à un projet de ce type et qui exige que ces nuisances soient traitées et réduites au minimum (que ce soit en chantier ou en exploitation).

Les eaux pluviales seront collectées via des jardins de pluie, des terrasses végétalisées et des espaces verts prévus en cœur d'îlot afin de limiter au maximum les rejets vers les exutoires existants (réseau d'eau pluviale, canal).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'aura pas d'impact sur les zones humides, sur les sites protégés les plus proches, sur l'environnement ou la santé des populations. Les déchets liés aux terres excavées seront traités via les filières adaptées.
- Le MO s'engage dans une démarche NF Habitat HQE afin de respecter l'application d'un "Chantier à Faibles Nuisances" ; le chantier limitera les nuisances par une gestion adéquate des plages horaires et des déchets produits.
- Les débits de rejets des eaux pluviales vers les exutoires existants seront limités.

Ainsi, pour les raisons rappelées ci-dessus, ce projet ne justifie pas selon notre diagnostic une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note d'accompagnement Etude site et sols pollués

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

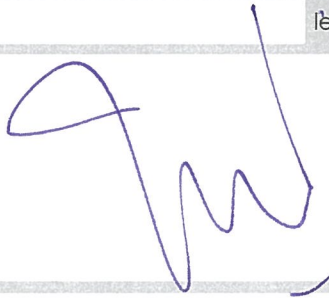
Fait à

Paris

le,

15/03/2019

Signature



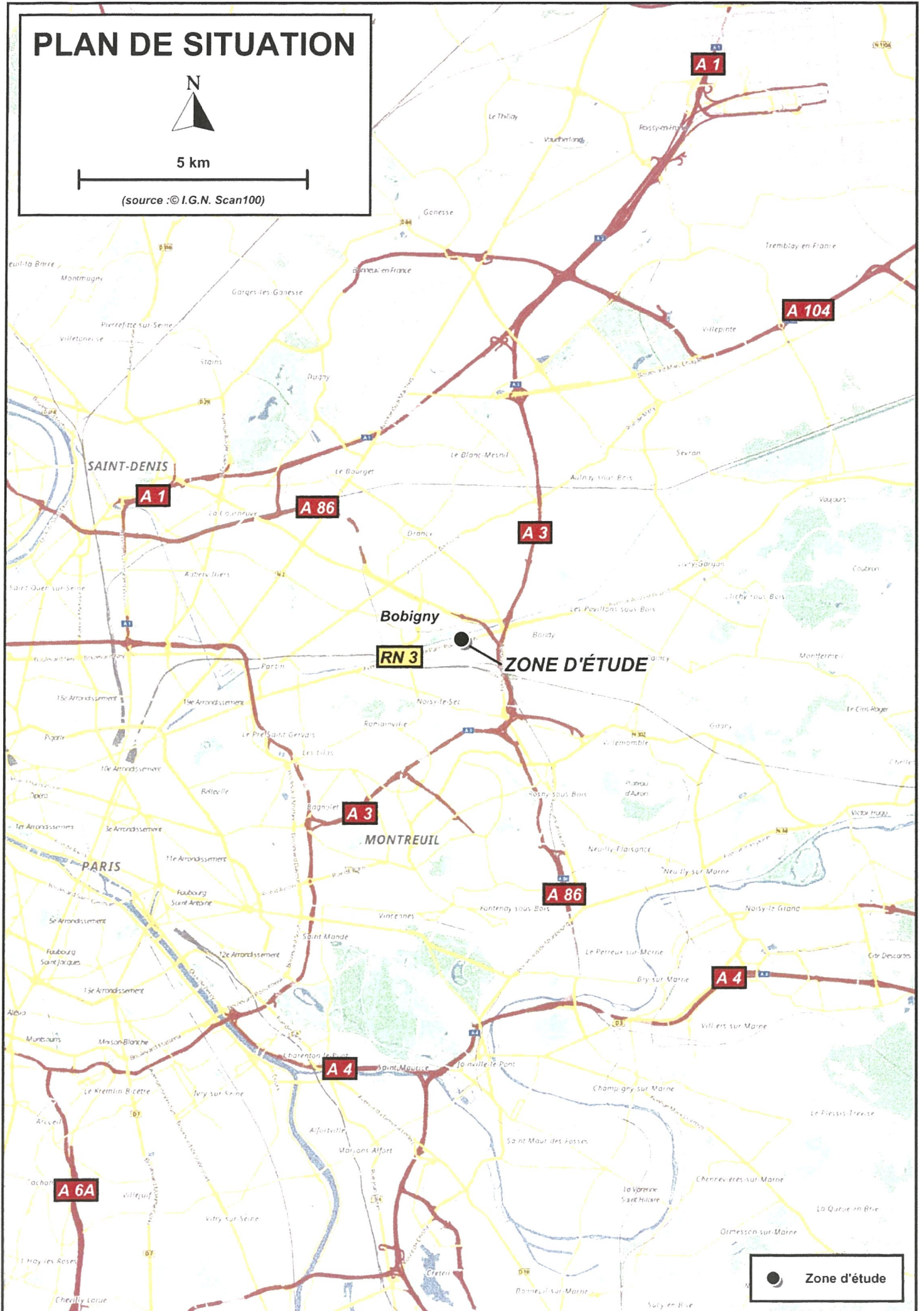
PLAN DE SITUATION



5 km

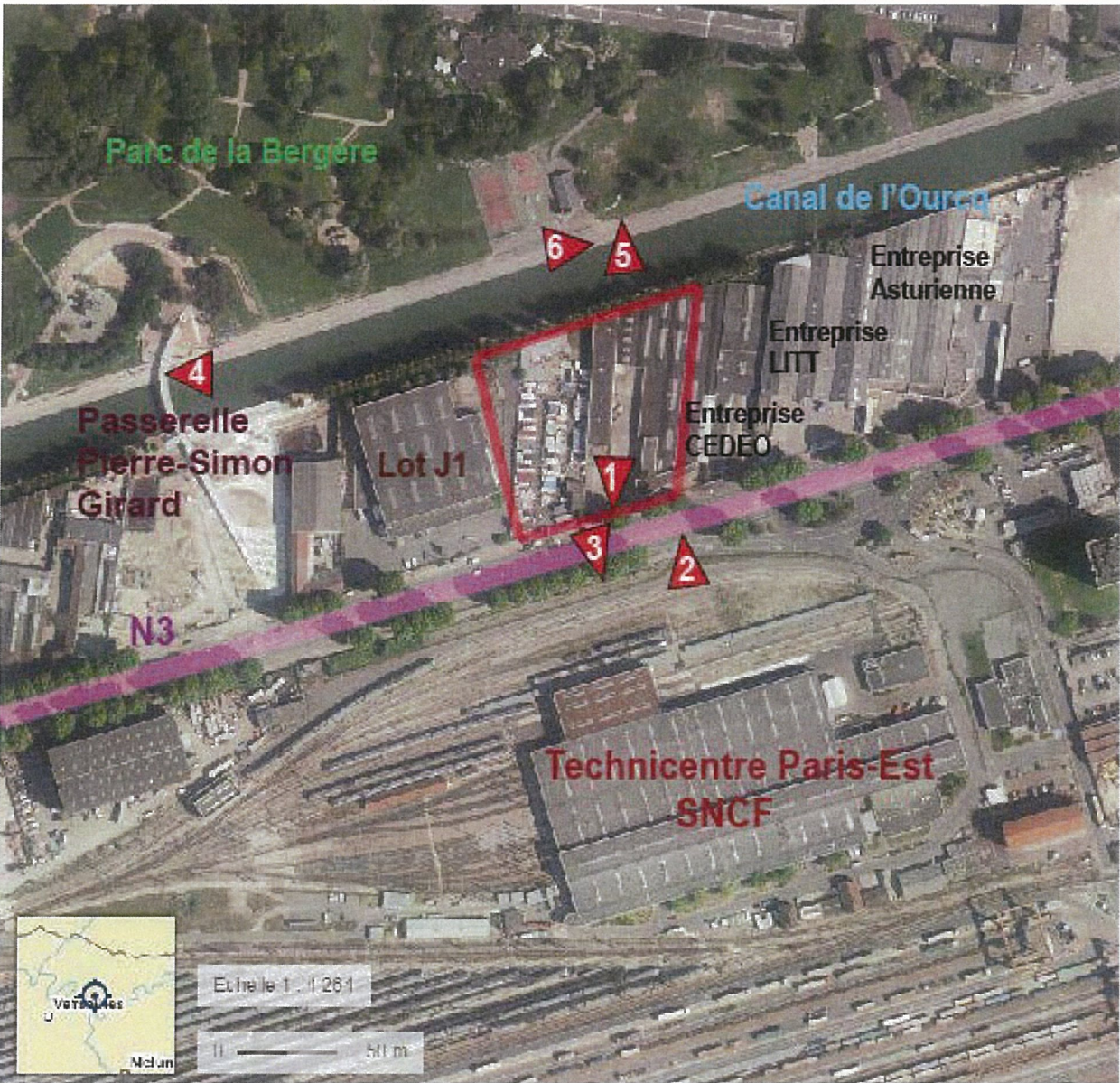


(source :© I.G.N. Scan100)



Annexe 3 : Plan des abords du projet avec
la localisation des prises de vue et les
photographies de la zone d'implantation.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several sharp, angular strokes.



Prise de vue n°1



Prise de vue n°2



Prise de vue n°3



Prise de vue n°4



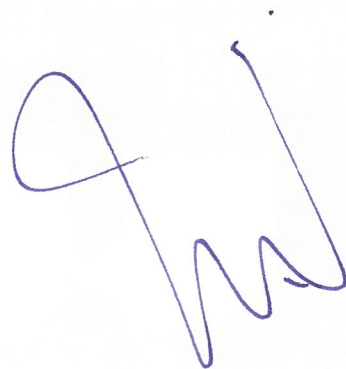
Prise de vue n°5

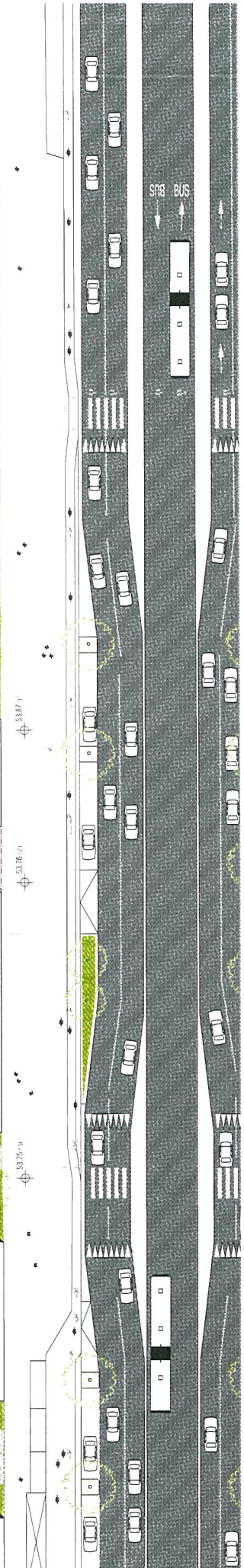
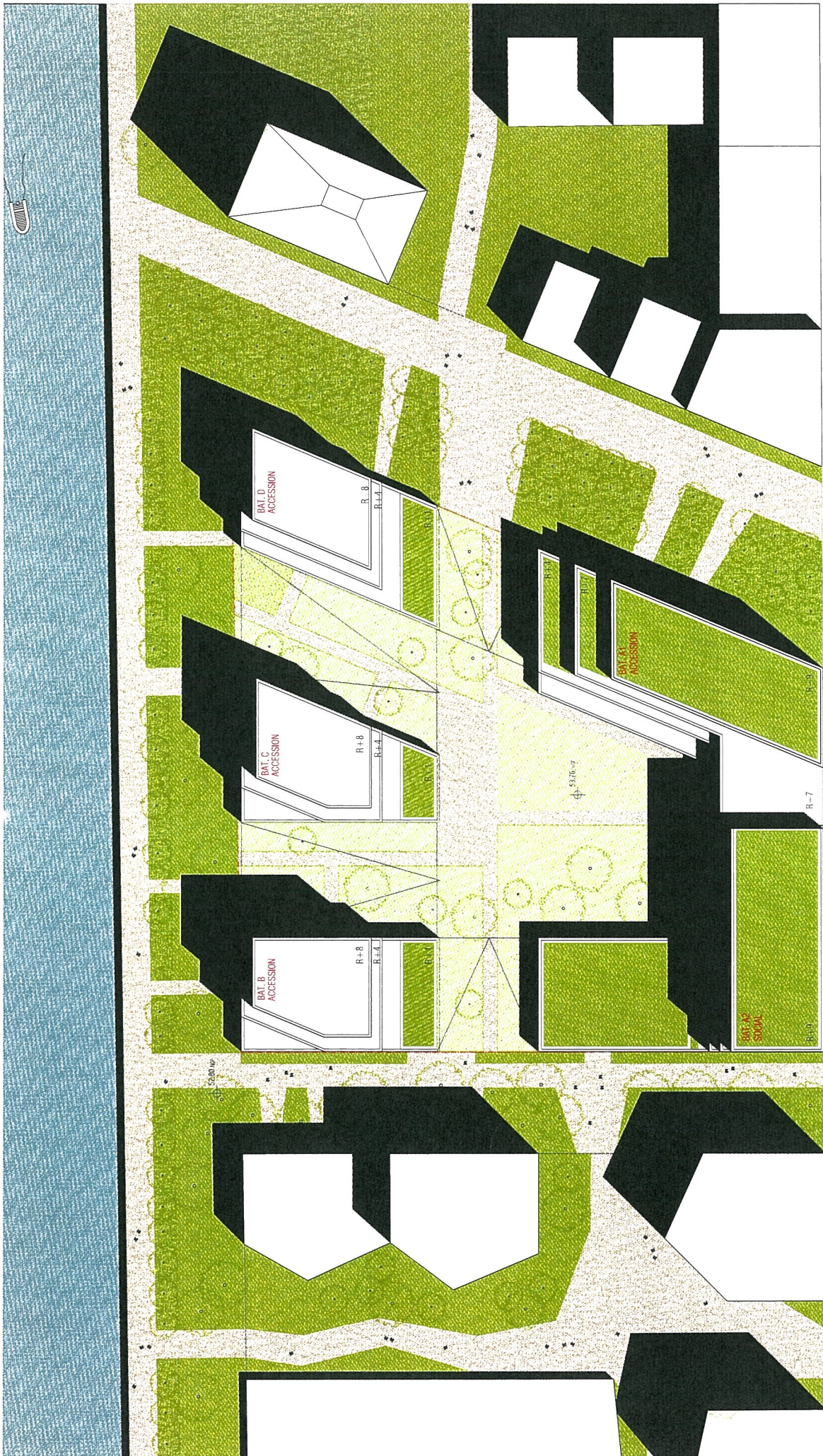


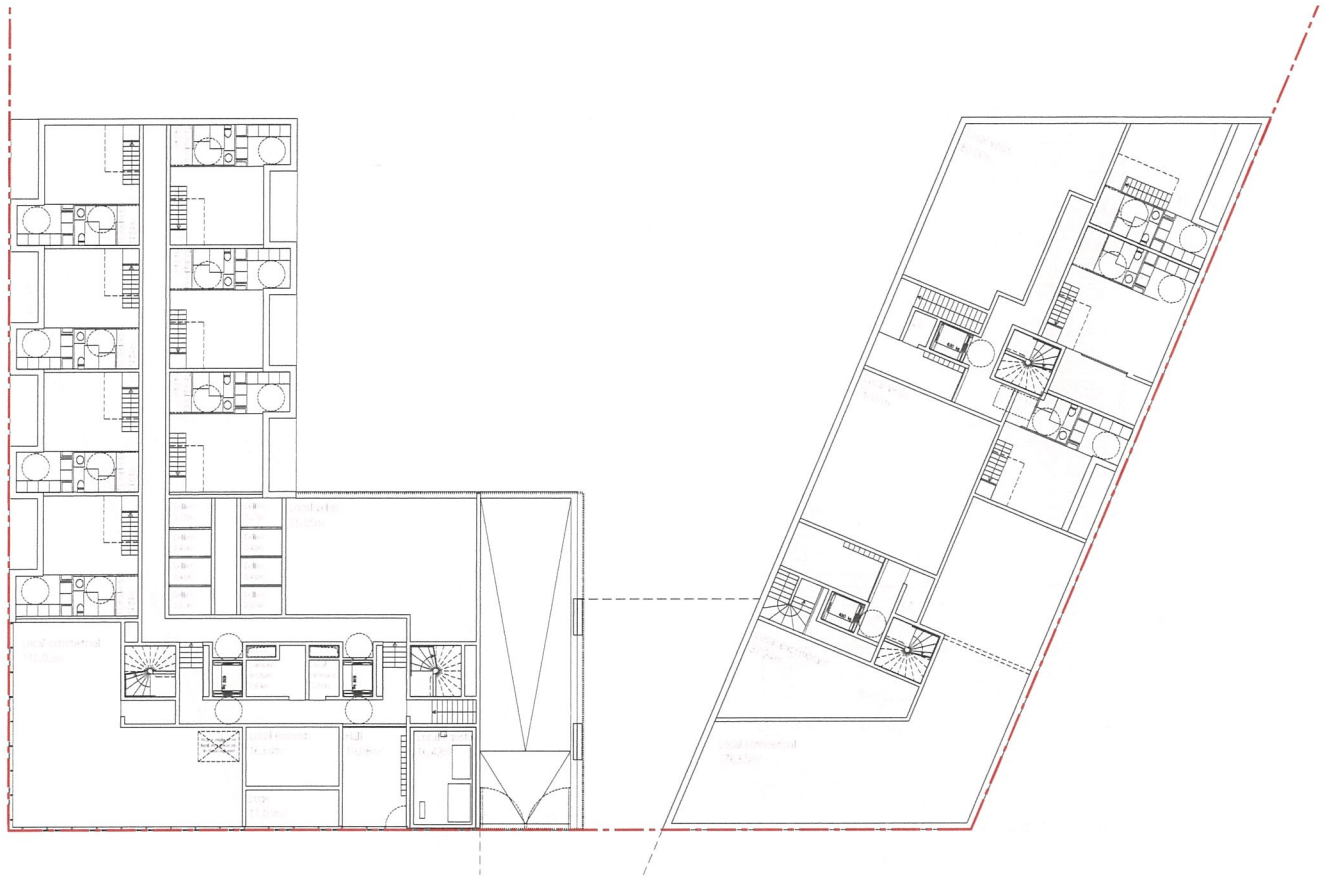
Prise de vue n°6



Annexe 4 : Plans du projet.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a series of loops and a final vertical stroke.





id	name	description	status	created_at	updated_at
1	Unit 1	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
2	Unit 2	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
3	Unit 3	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
4	Unit 4	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
5	Unit 5	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
6	Unit 6	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
7	Unit 7	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
8	Unit 8	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
9	Unit 9	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
10	Unit 10	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
11	Unit 11	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
12	Unit 12	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
13	Unit 13	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
14	Unit 14	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
15	Unit 15	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
16	Unit 16	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
17	Unit 17	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
18	Unit 18	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
19	Unit 19	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01
20	Unit 20	1 Bedroom, 1 Bathroom, 1 Kitchen	Completed	2023-01-01	2023-01-01



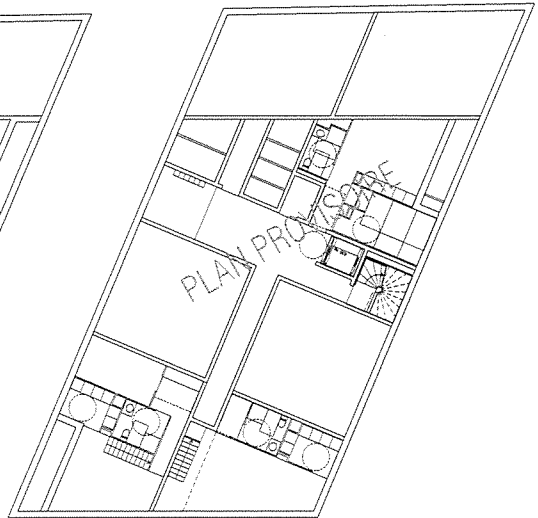
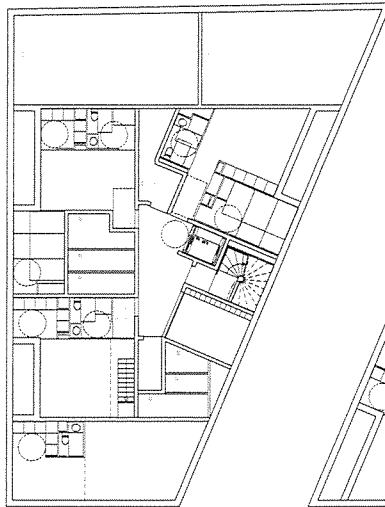
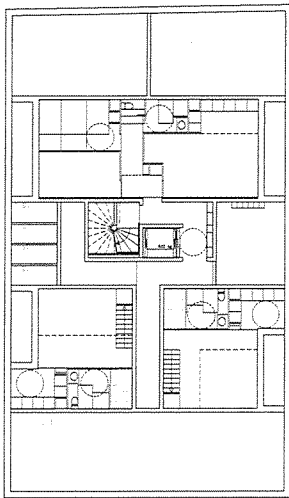
DESCRIPTION	QUANTITE	UNITE	PREVISIONNELLE	REMARQUES
Structure en béton armé	1000	m ³	1000	
Façades en pierre de taille	150	m ²	150	
Plancher en béton	100	m ²	100	
Escaliers en béton	10	m ²	10	
Plafonds en plâtre	100	m ²	100	
Revêtements de sol	100	m ²	100	
Menuiserie	100	m ²	100	
Peintures	100	m ²	100	
Éclairage	100	m ²	100	
Plomberie	100	m ²	100	
Électricité	100	m ²	100	
Travaux de finition	100	m ²	100	
Autres	100	m ²	100	
TOTAL	1000	m ²	1000	



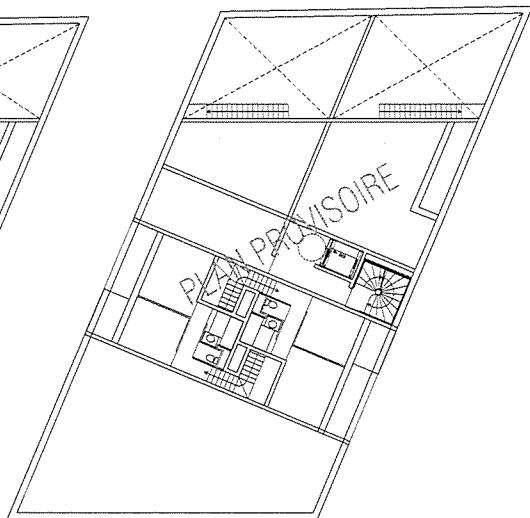
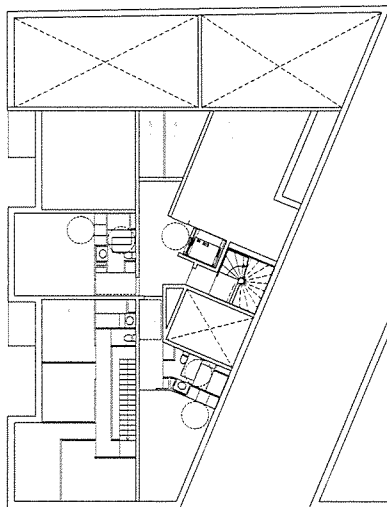
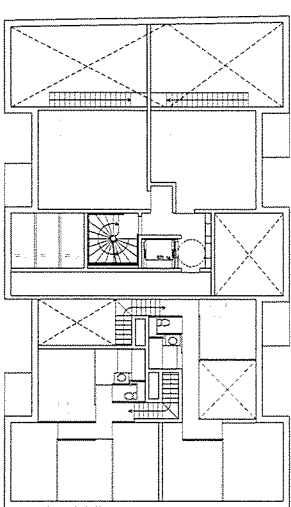
NO.	DESCRIPTION	DATE	REVISION
1	PRELIMINARY DRAWING	1.10.1951	
2	REVISION OF PLAN	2.10.1951	
3	REVISION OF PLAN	3.10.1951	
4	REVISION OF PLAN	4.10.1951	
5	REVISION OF PLAN	5.10.1951	
6	REVISION OF PLAN	6.10.1951	
7	REVISION OF PLAN	7.10.1951	
8	REVISION OF PLAN	8.10.1951	
9	REVISION OF PLAN	9.10.1951	
10	REVISION OF PLAN	10.10.1951	



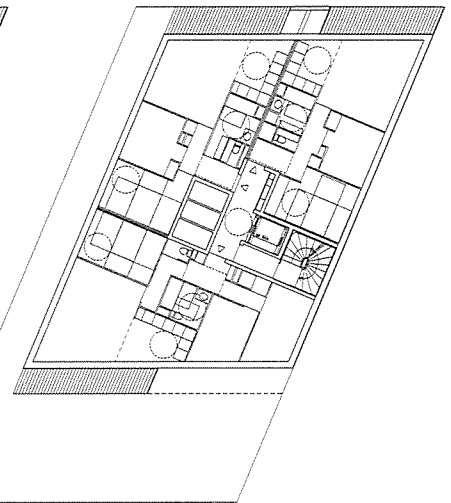
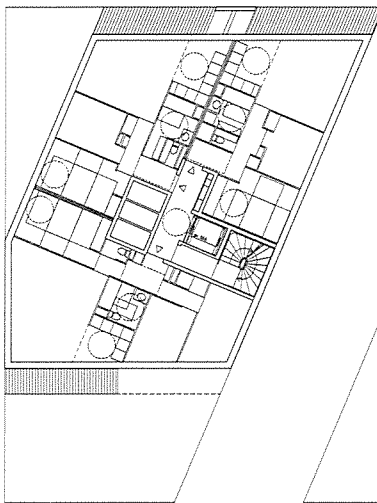
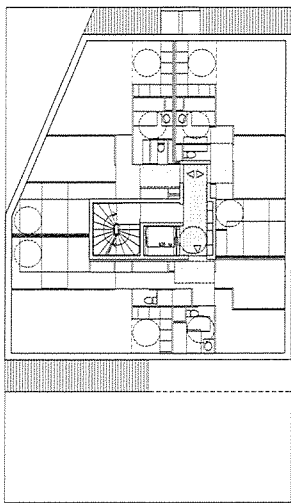
MATERIAŁY WYKONCZYWIENIA - WZGLĘDNE CIĘŻAROWE I WŁAŚCIWOŚCI FIZYKALNE					WYKONCZYWIENIA	
Symbol	Opis	Wzrost	Wzrost	Wzrost	Wzrost	Wzrost
W-01	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-02	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-03	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-04	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-05	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-06	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-07	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-08	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-09	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-10	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-11	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-12	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-13	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-14	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-15	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-16	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-17	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-18	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-19	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-20	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-21	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-22	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-23	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-24	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-25	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-26	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-27	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-28	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-29	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-30	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-31	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-32	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-33	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-34	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-35	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-36	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-37	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-38	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-39	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-40	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-41	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-42	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-43	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-44	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-45	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-46	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-47	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-48	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-49	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000
W-50	Włókna szklane	1000	1000	1000	1000	1000



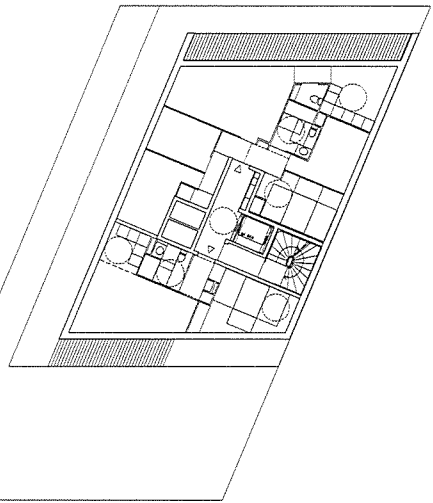
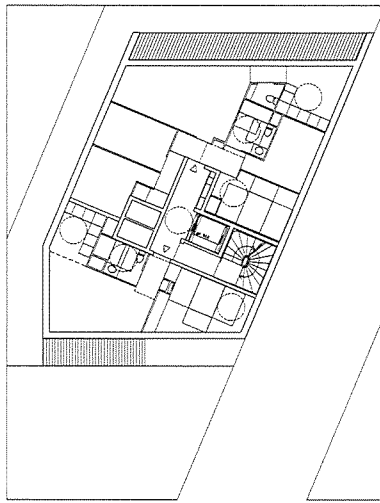
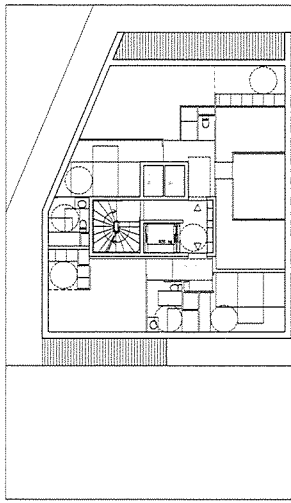
NO.	DESCRIPTION	DATE	BY
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL				
DATE	PROJETANT	ARCHITECTE	PROFESSEUR	PROFESSEUR
2023	SAE	SAE	SAE	SAE



NO	DESCRIPTION	DATE	BY	CHECKED
1	DESIGNED	10/10/2023
2	DRAWN	10/10/2023
3	CHECKED	10/10/2023
4	APPROVED	10/10/2023



№	Имя	Фамилия	Имя	Фамилия	Имя	Фамилия	Имя	Фамилия
1	Иванов	Иван	Петров	Петр	Сидоров	Сидор	Кузнецов	Кузнец
2	Смирнов	Смирнов	Васильев	Васильев	Александров	Александр	Михайлов	Михайлов
3	Новиков	Новиков	Попов	Попов	Лебедев	Лебедев	Зайцев	Зайцев
4	Соколов	Соколов	Борисов	Борисов	Воробьев	Воробьев	Антонов	Антонов
5	Ильин	Ильин	Селезнев	Селезнев	Степанов	Степанов	Савин	Савин
6	Морозов	Морозов	Волков	Волков	Авдеев	Авдеев	Курочкин	Курочкин
7	Павлов	Павлов	Андреев	Андреев	Колесников	Колесников	Петухов	Петухов
8	Климов	Климов	Семин	Семин	Свиридов	Свиридов	Соловьев	Соловьев
9	Виноградов	Виноградов	Бухарин	Бухарин	Воронцов	Воронцов	Афанасьев	Афанасьев
10	Мухоморов	Мухоморов	Павлов	Павлов	Сидоров	Сидоров	Кузнецов	Кузнецов

Social

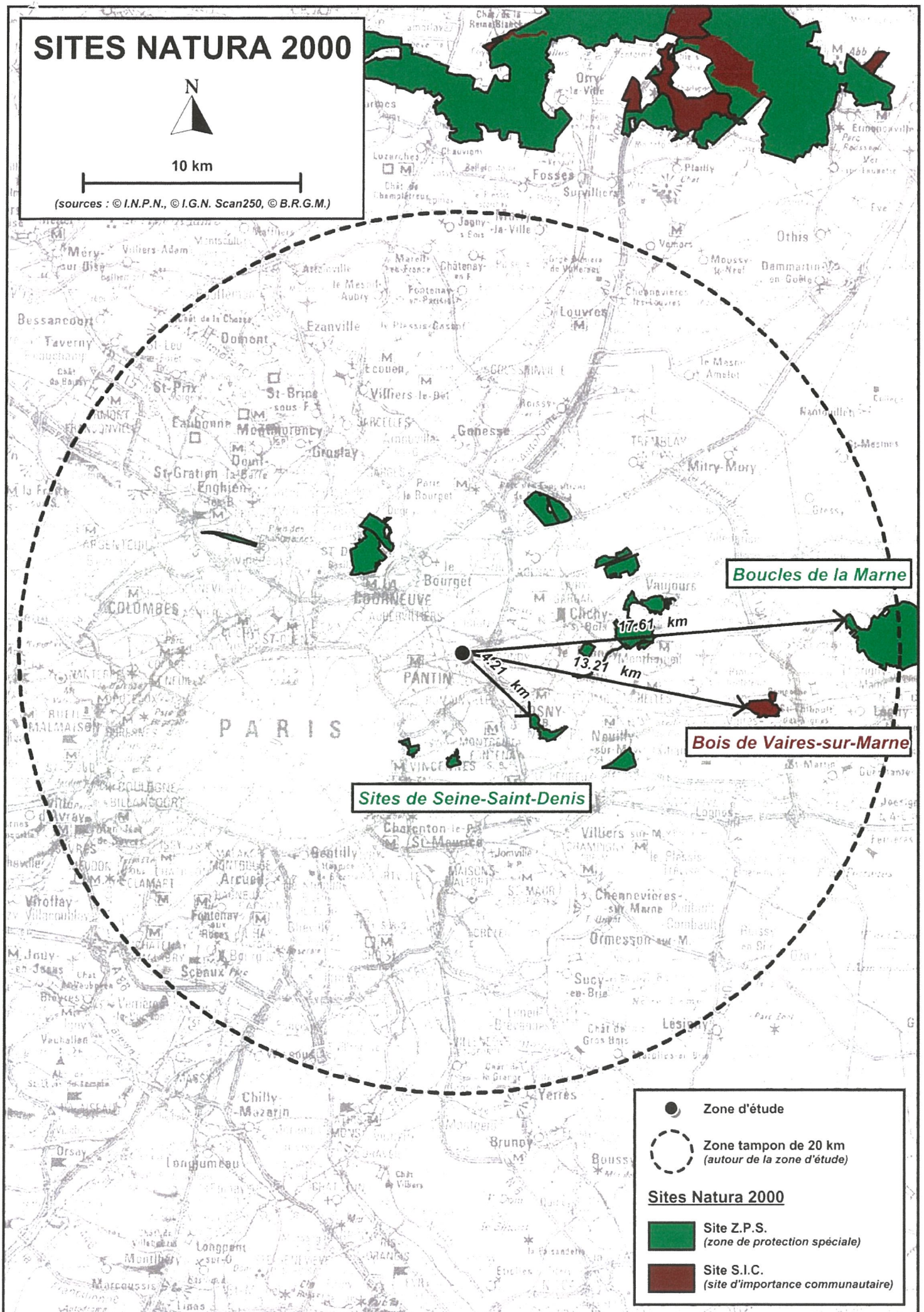
	t1	t2	t3	t4	t5	t6	nb log nb pieces
R+09		1	1	2			4 13
R+08	1		1	2			4 12
R+07			2		2		4 16
R+06	2			2	1		5 15
R+05			2		2		4 16
R+04		4	1	1			6 15
R+03	1		1	3			5 16
R+02		4	1	1			6 15
R+01	2	2			1		5 11
RDC			7				7 21
	6	11	16	11	6	0	50 150

SITES NATURA 2000



10 km

(sources : © I.N.P.N., © I.G.N. Scan250, © B.R.G.M.)



Boucles de la Marne

Bois de Vaires-sur-Marne

Sites de Seine-Saint-Denis

- Zone d'étude
- Zone tampon de 20 km (autour de la zone d'étude)

Sites Natura 2000

- Site Z.P.S. (zone de protection spéciale)
- Site S.I.C. (site d'importance communautaire)

